FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)

Raid Aérosol Fourmis Araignées Cafards

Version *1*. Date d'impression 07.10.2008
Date de révision 02.10.2008 Numéro de la FDS 350000007948

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Fiche

Nom du produit	:	Raid Aérosol Fourmis Araignées Cafards
Utilisation de la substance/préparation	:	Insecticide
Société	:	SC Johnson S.A.S. B.P. 30606 95004 - Cergy Pontoise Cedex
Téléphone	:	+330134212121
Adresse e-mail		A047094@scj.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Centre Antipoison de Nancy (Base nationale des produits et compositions) - Tel: 03 83 32 36 36 Courriel: cap@chu-nancy.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Extrêmement inflammable. Irritant pour la peau. Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

Yeux	:	Peut irriter les yeux. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effet sur la peau	:	Provoque une irritation de la peau. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Inhalation	:	Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Ingestion	:	Peut provoquer des douleurs abdominales. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effets potentiels sur l'environnement	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	% en poids
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3	Xn	R65 R66	>= 20,00 - < 30,00
butane	106-97-8 203-448-7	F+	R12	>= 5,00 - < 10,00
propane	74-98-6 200-827-9	F+	R12	>= 5,00 - < 10,00
isobutane	75-28-5 200-857-2	F+	R12	>= 1,00 - < 5,00
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7	F, Xi	R11 R36 R67	>= 1,00 - < 5,00
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle= Cypermethrine	52315-07-8 257-842-9	Xn, N	R20/22 R37 R50/53	>= 0,025 - < 0,25
Imiprothrine	72963-72-5	N, Xn	R20 R50/53	>= 0,025 - < 0,25

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu		autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.
Autres informations	:	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	:	Si l'aérosol est endommagé: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Conditions de stockage : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.
Défense de fumer.
Entreposer dans un endroit frais.
Conserver hors de la portée des enfants.

Stabilité au stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
butane	106-97-8	1.900 mg/m3	800 ppm		FR_TWAS
propane-2-ol	67-63-0	980 mg/m3	400 ppm		FR_STEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	aérosol
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	caractéristique

Données de sécurité

pH	:	indéterminé
Point d'éclair	:	< -7 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'entretient pas la combustion.
Densité	:	0,844 g/cm3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Aucun(e).
Produits de décomposition dangereux	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 env. > 5 g/kg Peut provoquer des douleurs abdominales.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 env. > 5 mg/l Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50 env. > 5 g/kg Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau.
Irritation des yeux	:	Peut irriter les yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales. Veuillez recycler l'emballage vide.
Emballages contaminés	:	Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- *ADR:*

Numéro ONU	1950
Classe	2
Étiquettes ADR/RID	2.2
Groupe d'emballage	
Nom d'expédition	AEROSOLS - ASPHYXIANT
Dérogation	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport maritime

- *IMDG:*

Numéro ONU	1950
Classe	2
Groupe d'emballage	
Étiquettes ADR/RID:	2.2
Nom d'expédition	AEROSOLS - ASPHYXIANT
No EMS	F - D, S - U
Polluant marin	
Dérogation	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Dérogation	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion, la conformité de l'emballage de ce produit avec les critères actuels IATA/ICAO n'a pas été déterminée. Veuillez consulter les

Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Nom Chimique	No.-CAS	% en poids
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle = Cypermethrine	52315-07-8	0,1001
Imiprothrine	72963-72-5	0,1

Symbole(s)	:	F+	Extrêmement inflammable
		Xi	Irritant
		N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R12	Extrêmement inflammable.
		R38	Irritant pour la peau.
		R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
		S23	Ne pas respirer les aérosols.
		S24	Éviter le contact avec la peau.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
		S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
		S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Attention
Utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
Ne pas vaporiser sur les individus et les animaux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer ou couvrir les aliments non emballés, les appareils et ustensiles de cuisine.
Ne pas vaporiser sur les appareils électriques lorsque ceux-ci ne sont pas débranchés.
Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages

avant la mise en service du produit.
Couper l'alimentation des pompes d'aquarium pendant l'utilisation.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme nue ou tout corps incandescent.

: Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.

Composants sensibilisants : 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle = Cypermetrhine

Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R20	Nocif par inhalation.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.